

Plan de Reprise d'Activités (PRA)

Plan de Continuité d'Activités (PCA)

La détermination du niveau applicable pourra concerner tout ou partie du territoire. Il s'appuiera sur une analyse qualitative (nature et caractéristiques des variants) et quantitative (situation hospitalière notamment) de la situation.  
En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de 10 jours.  
Le passage d'un niveau à l'autre est défini par les autorités compétentes, il en est de même pour le passage du PRA au PCA.

	SOCLE	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau > 3	
Doctrines d'accueil	Cours en présentiel au lycée, au CFA et au CFPPA			Hybridation au lycée, au CFA et au CFPPA selon le contexte local	Confinement du lycée, du CFA et du CFPPA	
Protocole sanitaire	Recommandations générales édictées par le Ministère de la Santé et de la Prévention	<b>Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</b>  <b>Port du masque</b> : application des règles en population générale (règles pour les adultes et les mineurs dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)  <b>Pas de limitation du brassage</b>  <b>Désinfection des surfaces</b> les plus fréquemment touchées <b>une fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service	<b>Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</b>  <b>Port du masque</b> : application des règles en population générale (règles pour les adultes et les mineurs dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)  <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b>  <b>Désinfection des surfaces</b> les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois</b> par jour et des tables du réfectoire après chaque service	<b>Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</b>  <b>Port du masque</b> : application des règles en population générale (règles pour les adultes et les mineurs dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)  <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b>  <b>Désinfection des surfaces</b> les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois</b> par jour et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b>	Fermeture de l'établissement aux apprenants	
Activités physiques et sportives	Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives		Activités physiques et sportives <b>autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur</b>  En intérieur, <b>distanciation adaptée à respecter</b>	Activités physiques et sportives <b>autorisées en extérieur</b>  En intérieur, <b>seule les activités de basse intensité</b> compatibles avec une distanciation sont permises	Confinement	
Protocole de contact-tracing	<b>Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires</b>  Apprenants majeurs, responsables légaux pour les mineurs et personnels "cas confirmés" <b>informent uniquement les autorités de l'établissement et ce sans délai</b> (vie scolaire pour les apprenants, supérieur hiérarchique pour les agents), afin que ces dernières puissent mettre en œuvre le contact-tracing  <b>Le cas confirmé ne peut se rendre sur l'établissement et respecte les règles d'isolement prescrites par les autorités sanitaires :</b> - s'agissant des apprenants et des personnels bénéficiant d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 7 jours / il peut prendre fin au terme de 5 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 5ème jour et que son résultat est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures - s'agissant des apprenants et des personnels non vaccinés ou ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 10 jours / il peut prendre fin au terme de 7 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 7ème jour et que son résultat est négatif  <b>La période d'isolement</b> débute à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques ou à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques  <b>Le retour sur l'établissement</b> se fait, sous réserve du respect strict des mesures barrières, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant la période d'isolement  <b>Les contacts identifiés par l'établissement sont invités à réaliser un test de dépistage</b> (RT-PCR ou test antigénique ou autotest) <b>deux jours après avoir été prévenus</b> / ces règles sont les mêmes pour tous quelque soit l'âge ou le statut vaccinal					
Continuité pédagogique	Accueil en présentiel des apprenants, pas de continuité pédagogique à distance			Mise en œuvre de la continuité pédagogique en distance suivant les Plans de continuité pédagogique (PCP)		
Réunions	En présentiel			En fonction de la taille du groupe, du lieu de réunion et des règles sanitaires : en présentiel, en mode mixte ou en distanciel	Uniquement en distanciel	
Accueil de groupes extérieurs ou de personnes extérieures au dispositif d'enseignement	Possible la semaine, le week-end et en période de congés scolaires		Possible le week-end et en période de congés scolaires		Pas d'accueil	
Fonctionnement des services	Services vie scolaire et accompagnement éducatif	Maintenus		Présence des chefs de service "vie scolaire" et agents de surveillance sur site  Accompagnement en présentiel ou distanciel, en fonction de la situation, des apprenants à besoins éducatifs particuliers (AESH)  Maintien en présentiel des techniciens (TFR) de laboratoire et de documentation	Présence des chefs de service "vie scolaire" sur site et agents de surveillance suivant un roulement établi pour participer au maintien du lien avec les apprenants (en lien avec les PCP)  Accompagnement uniquement en distanciel des apprenants à besoins éducatifs particuliers (AESH)  Maintien avec roulement des TFR afin d'assurer la continuité du service, le reste des missions est télétravaillé	
	Services accueil (accueil physique et téléphonique, réception du courrier, ...)	Maintenus		Maintenus (accès régulés)	Maintenus (accès limités)	
	Services administratifs	Maintenus		Maintenus avec augmentation de la part du télétravail, en fonction des besoins des services et du cadre ministériel donné		
	Service informatique	Maintenu				
	Service infirmier et de prévention	Maintenu				
	Services maintenance, espaces verts, entretien général et gestion des déchets	Maintenus			Maintenus avec mise en place d'un roulement entre les agents suivant planning établi	
	Service restauration	Maintenu			Suspendu Les agents sont associés au roulement mis en place pour maintenir l'entretien général, technique et la maintenance	
	Exploitations agricole et viticole et accueil clientèle	Fonctionnement des exploitations maintenu Accueil clientèle suivant instructions données par les autorités Organisation de manifestations (foires, ...) conditionnée aux instructions données par les autorités et à la situation sanitaire				
Permanences de sécurité	Assurées par l'équipe de direction élargie, selon planning établi					

La responsabilisation de l'ensemble des acteurs (apprenants, agents, personnes extérieures) reste **essentielle**, d'autant qu'il n'est pas possible d'assurer à chaque instant la surveillance de chacun, ni de l'ensemble des locaux et espaces extérieurs. Tout **apprenant, personnel ou personne extérieure qui ne respecterait pas les mesures** données et rendues publiques (informations préalables, affichage, ...) se verrait refuser l'accès à l'établissement voire encourrait la mise en place de mesures d'ordre disciplinaire. De même, toute personne ne respectant pas les règles et faisant courir un risque aux autres **engagerait sa responsabilité** (celle de ses responsables légaux pour un apprenant mineur).

Rappel des gestes barrières recommandés :

- lavage régulier des mains ou désinfection à l'aide de solutions hydroalcooliques (disponibles dans les différents locaux)
- aération régulière des locaux, pour les salles de classe : pendant la journée au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des apprenants, pendant chaque récréation, pendant les intercourts, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux / une aération de quelques minutes est également recommandée toutes les heures
- nettoyage quotidien et désinfection régulière des surfaces et points de contact fréquemment touchés

L'établissement poursuivra ses tests réguliers sur la qualité de l'aération des locaux grâce aux capteurs CO<sub>2</sub> mobiles et fixes, dont il dispose

Délivrance des autotests :

- les apprenants cas contacts identifiés sur l'établissement, pourront réaliser un autotest sur l'établissement (sous réserve de stock disponible) ou il leur sera remis un courrier type leur permettant de retirer ce dernier en pharmacie
- les personnels à l'aide de l'attestation professionnelle remise pourront se voir délivrer en pharmacie 10 autotests par mois

Le port du masque (aux normes, couvrant obligatoirement la bouche et le nez et changé à minima toutes les 4 heures)\* est défini en fonction de la situation par les autorités sanitaires. Il est également recommandé pour les personnes à risque de forme grave. Enfin, le port du masque peut être recommandé sur avis médical.

\* Les masques pour les agents sont fournis par l'employeur

Les apprenants doivent se munir de masque (l'établissement peut dans certaines situations fournir des masques : besoin ponctuel, situation particulière, ...)

Tout apprenant ou agent présentant ou ressentant des **symptômes évocateurs** (fièvre avec température supérieure ou égale à 38°C, ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires, ...) ne se rend pas sur l'établissement, y compris s'il est totalement vacciné ou s'il a été infecté par la Covid-19 depuis moins de 2 mois

Les déchets à risque (masques, lingettes désinfectantes, mouchoirs papiers à usage unique, ...) doivent être déposés dans les **poubelles spécifiques** "stop COVID" présentées dans les différents locaux

Sur les **zones fumeurs** autorisées, la distanciation entre les personnes recommandée est d'au moins de 2 m, et les mégots sont obligatoirement déposés dans les cendriers prévus à cet effet ou dans un cendrier individuel (aucun mégot ne doit joncher le sol)